

Les Informations Agricoles N° 3039 MODEF Landes

Décryptage

LA CONCEPTION ÉCONOMIQUE LIBÉRALE EN AGRICULTURE

Gilles BAZIN, professeur émérite de politique agricole à AgroParisTech et membre de l'Académie d'Agriculture, a participé au groupe de travail réuni par France Stratégie pour alimenter le débat autour de la prochaine Pac (*lire précédente édition*). Nous lui avons demandé de nous aider à décrypter les fondements économiques sous-jacents de ce rapport.

- **Tout d'abord, quels sont les différents éléments de ce rapport qui caractérisent une approche économique libérale ?**

Gilles BAZIN : Le rapport « Faire de la PAC un levier de la transition agroécologique » représente une approche économique que je qualifierai de « libérale verte ». Il fait une bonne critique des limites et des effets négatifs de la PAC actuelle mais n'en tire pas toutes les conséquences. Il propose de transférer une partie des aides découplées à l'hectare vers des aides à l'emploi (8 000€/unité de travail), de fortement taxer les intrants et de basculer ces soutiens vers la transition agroécologique. Certes les aides à l'emploi sont moins inégalitaires que des aides à l'hectare non plafonnées. Mais elles restent découplées des prix et donc des revenus. Rien ne justifie que chaque agriculteur bénéficie du même soutien à l'emploi quelque soit sa situation économique. Ce sera insuffisant pour certains et de l'argent de poche pour d'autres. Surtout cette approche refuse la plupart des outils d'intervention et de régulation des marchés (stockage, quotas, prix garantis, paiements compensatoires, taxes aux frontières...). Même les soutiens couplés aux vaches allaitantes sont bannis. Les propositions restent trop focalisées sur l'environnement sans faire la liaison avec les enjeux socio-économiques : l'aménagement du territoire, la sécurité alimentaire, l'installation... par exemple.

- **Dans une approche libérale, l'équilibre entre l'offre et la demande se réalise dès lors que les opérateurs économiques peuvent s'adapter (sans entrave) aux signaux du marché (donc le moins possible d'intervention publique). Dans la vision libérale, quelle finalité peut justifier une intervention publique ? La préservation des biens publics (ici climat, biodiversité) est-elle un motif légitime aux yeux des libéraux ?**

GB : Dans la théorie économique libérale, seul le marché permet d'équilibrer l'offre et la demande de produits agricoles, et les crises, en éliminant les producteurs les moins compétitifs, permettent d'abaisser les coûts de production au bénéfice des consommateurs. Le problème c'est que tout ce qui n'est pas marchand n'est pas pris en compte. On peut détruire les paysages, la biodiversité, les nappes phréatiques... sans accroître les coûts de production agricoles, au contraire car ce sont les autres (les consommateurs notamment) qui paient.

Les économistes néoclassiques parlent de « défaillances de marché » et d'externalités négatives (qu'il s'agit de taxer), les régulationnistes, de valorisation de la « multifonctionnalité » qu'il s'agit de soutenir (par les CTE¹ par exemple) et les libéraux de prise en compte des « biens publics » (Samuelson, 1954) notion plus restrictive de l'intervention publique. C'est le « public money for public goods » (Buckwell, 2007) mais quels biens retenir pour l'intervention de l'État ? Air, eau, sol, climat, biodiversité et paysages, essentiellement des biens publics environnementaux selon l'OCDE. Nous proposons une définition plus large des biens publics agricoles (et ruraux): « des biens et des services d'intérêt général coproduits par les activités agricoles au niveau local et global et non rémunérés

directement par les marchés ». Cela permet d'y ajouter des biens publics sociaux : sécurité alimentaire, emploi et vitalité rurale, équité, héritage culturel, santé, connaissances... par exemple qui ne sont pas pris en compte par les libéraux mais qu'il s'agit d'encourager avec la future PAC.

- **Concernant la régulation des marchés, qu'est ce qui différencie l'approche des libéraux de celle des interventionnistes ? Qu'entend France stratégie quand elle préconise une « autorité indépendante » pour déclencher des mesures correctives ponctuelles ?**

GB : Les libéraux se méfient de toute intervention sur les marchés qui, dans la théorie classique, crée des distorsions sur les échanges au détriment des consommateurs et dont les coûts budgétaires peuvent exploser (cas de la PAC des années 60). Le problème c'est qu'ils ne prennent pas en compte les spécificités du secteur agricole. La longueur des cycles de production, la dépendance climatique et les risques sanitaires, le poids de l'amont et la concentration de l'aval, le fait qu'une légère surproduction entraîne une forte baisse des prix... et surtout que l'on produit de la nourriture indispensable à la vie. Le fonds de crise créé par la PAC de 2014 et doté de 480 millions d'euros prélevés sur les aides directes n'a jamais été utilisé faute de consensus entre les États (malgré des crises laitières et céréalières très graves). Je ne pense pas que la Commission autorise une autorité indépendante qui surveillerait les marchés à décider d'une intervention en cas de crise puisqu'elle ne met même pas en œuvre la panoplie des outils disponibles (hausse des taxes aux frontières par exemple). Tous ces risques économiques, sanitaires, environnementaux, justifient de réguler les marchés en inventant de nouveaux outils et nous y reviendrons dans une prochaine chronique.

1 – Contrats territoriaux d'exploitation